

RCS : ANNECY
Code greffe : 7401

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ANNECY atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2016 B 00187
Numéro SIREN : 812 717 320
Nom ou dénomination : EUREX - AUDIT RHONE-ALPES

Ce dépôt a été enregistré le 30/04/2018 sous le numéro de dépôt B2018/004214

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE

ANNECY

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

n° de dépôt : **B2018/004214**
n° de gestion : **2016B00187**
n° SIREN : **812 717 320 RCS Annecy**

Le greffier du Tribunal de Commerce d'Annecy certifie avoir procédé le 30/04/2018 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de la société :

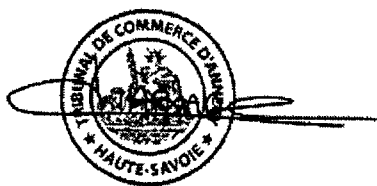
EUREX - AUDIT RHONE-ALPES - Société par actions simplifiée
1 rue du Champ de la Vigne Seynod 74600 Annecy -FRANCE-

date de clôture : 30/09/2017

Ce dépôt comprend les documents comptables prévus par la législation en vigueur.

Concernant les événements RCS suivants :

Dépôt des comptes annuels



723959



GROUPE
eurex

Comptabilité
Conseil
Audit

Comptes annuels

2017

Période du 01/10/2016 au 30/09/2017

SAS EUREX AUDIT RHONE-ALPES
1 Rue du Champ de la Vigne

74600 SEYNOD

G. Nadrigal

EUREX FIDUCIAIRE EUROPEENNE SEYNOD

Société d'Expertise Comptable inscrite au
tableau de l'ordre de la région Rhône-Alpes

FR 24 03 03 03 04

FR

EUROPEENNE, S.A.

www.eurexfrance.com

obligatoire (article 302 septies
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS EUREX AUDIT RHONE-ALPES Néant ☐ *

Adresse de l'entreprise 1 Rue du Champ de la Vigne 74600 SEYNOD

Numéro SIRET* 8 1 2 7 1 7 3 2 0 0 0 0 1 2

Durée de l'exercice en nombre de mois* 12 Durée de l'exercice précédent* 9

				Exercice N clos le 30/09/2017	
ACTIF		Brut 1	Amortissements-Provisions 2	Net 3	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles { Fonds commercial*	010	012		
	{ Autres*	014	016		
	Immobilisations corporelles*	028	030		
	Immobilisations financières* (1)	040	042		
	Total I (5)	044	048		
ACTIF CIRCULANT	STOCKS { Matières premières, approvisionnements, en cours de production*	050	052		
	{ Marchandises *	060	062		
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	066		
	Créances (2) { Clients et comptes rattachés*	068	78 559	070	78 559
	{ Autres* (3)	072	20 730	074	20 730
	Valeurs mobilières de placement	080	082		
	Disponibilités	084	26 264	086	26 264
	Charges constatées d'avance *	092	094		
	Total II	096	125 554	098	125 554
	Total général (I + II)	110	125 554	112	125 554

				Exercice N NET 1	
PASSIF					
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*	120	10 000		
	Écarts de réévaluation	124			
	Réserve légale	126	21		
	Réserves réglementées*	130			
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants*	131	)	132	
	Report à nouveau	134			
	Résultat de l'exercice	136	(28)		
	Provisions réglementées	140			
		Total I	142	9 992	
		Total II	154		
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156	25		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164			
	Fournisseurs et comptes rattachés*	166	101 041		
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :.....	169	)	172	14 495
	Produits constatés d'avance	174			
	Total III	176	115 561		
		Total général (I + II + III)	180	125 554	
RENVOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4) Dont dettes à plus d'un an	195	
	(2) Dont créances à plus d'un an	197	(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182	
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A-bis du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise **SAS EUREX AUDIT RHONE-ALPES**

N°

Exercice N° clo.
30/09/201**A - RÉSULTAT COMPTABLE**

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	dont export	209	210	
	Production vendue	biens	215	214	
		services*	217	218	169 273
	Production stockée*	(Variation du stock en produits intermédiaires,)		222	
	Production immobilisée*	produits finis et en cours de production		224	
	Subventions d'exploitation reçues			226	
	Autres produits			230	
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)			232	169 273
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)			234	
	Variation de stocks (marchandises)*			236	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)			238	
	Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)*			240	
	Autres charges externes* :	(dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)		242	169 101
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)	243	244	113
	Rémunérations du personnel*			250	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)			252	
	Dotations aux amortissements*			254	
	Dotations aux provisions			256	
	Autres charges	{ dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger* dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	259 260	262	
	Total des charges d'exploitation (II)			264	169 214
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)			270	58
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers	(III)		280	
	Produits exceptionnels	(IV)		290	
	Charges financières	(V)		294	87
	Charges exceptionnelles	{ dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies) dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)	347 348	300	
	Impôts sur les bénéfices*	(VII)		306	
	2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)			310	(28)
	B - RÉSULTAT FISCAL	Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2	312	314	28
Régularisations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*		316		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		318		
	Provisions non déductibles*		322		
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033.not)		324		
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cpts-cts d'associés	247		330	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et levée d'option	(Part des loyers dispensée de réintégration (art.239 sexies D)	249	251	
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		998		
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		999		
Dédutions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			997	
	Entreprises nouvelles (44 sexes)	986	ZFU-TE (44 octes et octies A)	987	342
	Reprise d'entreprises en difficulté (44 sexes)	981	JEI (44 sexes A)	989	
	ZRD (44 terdecies)	127	ZRR (44 quindécies)	138	
	Bassins d'emploi à redynamiser (art 44 duodécies)	991	Pôles de compétitivité hors CICE (art 44 undécies)	990	
	ZFA (44 quaterdecies)	345	Investissements outre-mer	344	350
	Créance due au report en arrière du déficit			346	
	Dédution exceptionnelle (art 39 decies)			655	
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS			352	354 28
		Bénéfice col. 1 Déficit col. 2			
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière		356		
	Déficits antérieurs reportables * dont imputés sur le résultat :			360	
	RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS			370	372 28
		Bénéfice col. 1 Déficit col. 2			

Comptes annuels

2017

Période du 01/10/2016 au 30/09/2017

ANNEXE

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS EUREX AUDIT RHONE-ALPES

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/09/2017, dont le total est de 125 554 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant une perte de 29 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/10/2016 au 30/09/2017

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Règles générales

Les comptes au 30/09/2017 sont établis en conformité avec les dispositions du code de Commerce (articles L123-12 à L123-28) et des règlements du Comité de la Réglementation Comptable (CRC).

Ces comptes annuels ont été établis le 23/12/2017 par les dirigeants de l'entreprise.

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 99 290 euros et le classement par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	78 559	78 559	
Autres	20 731	20 731	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance			
Total	99 290	99 290	
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
Clients - factures à établir	14 340
Total	14 340

Notes sur le bilan

Capitaux Propres

Composition du Capital Social

Capital social d'un montant de 10 000,00 euros décomposé en 10 000 titres d'une valeur nominale de 1,00 euros.

	Nombre	Valeur nominale
Titres composant le capital social au début de l'exercice	10 000	1,00
Titres émis pendant l'exercice		
Titres remboursés pendant l'exercice		
Titres composant le capital social à la fin de l'exercice	10 000	1,00

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 115 562 euros et le classement par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un a	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	25	25		
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	101 041	101 041		
Dettes fiscales et sociales	14 495	14 495		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes				
Produits constatés d'avance				
Total	115 562	115 562		
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés sur l'exercice				
Dettes rattachées auprès des assoc. pers				

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs - fact. non parvenues	47 222
Banque - Intérêts courus à payer	25
Total	47 247

Comptes annuels

2017

Période du 01/10/2016 au 30/09/2017

DOCUMENTS FISCAUX

GALET-OLDRA

AUDIT & CONSEIL

ASSOCIÉS

Christian ALLOMBERT

Christophe DEBALME

Sébastien DEDENIS

Hervé KRUGER

François OLDRA

EUREX AUDIT RHÔNE-ALPES

Société par Actions Simplifiée au capital de 10 000 Euros

Siège Social : 1, Rue du Champ de la Vigne

SEYNOD

74600 ANNECY

RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

EXERCICE CLOS LE 30/09/2017

GALET-OLDRA

AUDIT & CONSEIL

ASSOCIÉS

Christian ALLOMBERT
Christophe DEBALME
Sébastien DEDENIS
Hervé KRUGER
François OLDRA

EUREX AUDIT RHÔNE-ALPES
Société par Actions Simplifiée au capital de 10 000 Euros
Siège Social : 1, Rue du Champ de la Vigne

74600 SEYNOD

-:-:-:-:-

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2017

-:-:-:-:-

Aux associés,

I - OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société "EUREX AUDIT RHÔNE-ALPES" relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II - FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} octobre 2016 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

III - JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L.823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

CREANCES CLIENTS :

- Nous avons vérifié par sondage que leur apurement ne présentait pas de risques autres que ceux provisionnés.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

IV - VERIFICATION DU RAPPORT DE GESTION ET DES AUTRES DOCUMENTS ADRESSES AUX ACTIONNAIRES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

V - RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

VI - RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

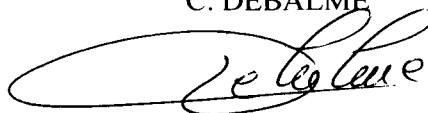
Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à Annecy, le 09 Mars 2018

GALET-OLDRA SA
C. DEBALME



ANNEXE SUR LA DESCRIPTION PLUS DETAILLEE
DE LA RESPONSABILITE DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Bilan

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net au 30/09/17	Net au 30/09/16
ACTIF				
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières				
TOTAL ACTIF IMMOBILISE				
Stocks				
Créances				
Clients et comptes rattachés	78 559		78 559	1 920
Fournisseurs débiteurs				3 600
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	20 731		20 731	1 637
Divers				
Disponibilités	26 264		26 264	13 264
TOTAL ACTIF CIRCULANT	125 554		125 554	20 421
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL ACTIF	125 554		125 554	20 421

Bilan

	Net au 30/09/17	Net au 30/09/16
PASSIF		
Capital social ou individuel	10 000	10 000
Réserve légale	21	
Résultat de l'exercice	29	21
TOTAL CAPITAUX PROPRES	9 993	10 021
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Découverts et concours bancaires	25	21
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	25	21
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	101 041	9 449
Etat, Impôts sur les bénéfices		10
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	14 495	920
Dettes fiscales et sociales	14 495	930
TOTAL DETTES	115 562	10 400
TOTAL PASSIF	125 554	20 421

Compte de Résultat

	du 01/10/16 au 30/09/17 12 mois	du 01/01/16 au 30/09/16 9 mois
PRODUITS		
Production vendue	169 273	7 150
Autres produits		
Total	169 274	7 150
CONSOMMATION M/SES & MAT		
Autres achats	162 698	3 966
Total	162 698	3 966
MARGE BRUTE	6 576	3 184
CHARGES		
Achats non stockés	173	298
Services extérieurs	110	110
Autres services extérieurs	6 120	2 635
Impôts, taxes et vers. assim.	113	90
Autres charges		
Total	6 517	3 132
RESULTAT D'EXPLOITATION	59	52
Charges financières	87	21
Résultat financier	-87	-21
RESULTAT COURANT	-29	31
Résultat exceptionnel		
Impôts sur les bénéfices		10
RESULTAT DE L'EXERCICE	-29	21

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 99 290 euros et le classement par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	78 559	78 559	
Autres	20 731	20 731	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance			
Total	99 290	99 290	
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
Clients - factures à établir	14 340
Total	14 340

Notes sur le bilan

Capitaux Propres

Composition du Capital Social

Capital social d'un montant de 10 000,00 euros décomposé en 10 000 titres d'une valeur nominale de 1,00 euros.

	Nombre	Valeur nominale
Titres composant le capital social au début de l'exercice	10 000	1,00
Titres émis pendant l'exercice		
Titres remboursés pendant l'exercice		
Titres composant le capital social à la fin de l'exercice	10 000	1,00

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 115 562 euros et le classement par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un a	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	25	25		
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	101 041	101 041		
Dettes fiscales et sociales	14 495	14 495		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes				
Produits constatés d'avance				
Total	115 562	115 562		
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés sur l'exercice				
Dettes rattachées auprès des assoc. pers				

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs - fact. non parvenues	47 222
Banque - Intérêts courus à payer	25
Total	47 247

EUREX – AUDIT RHONE-ALPES

Société par actions simplifiée au capital de 10.000 €
Siège social : 1 rue du Champ de la vigne
SEYNOD
74600 ANNECY

* * *

SIREN 812.717.320 RCS ANNECY

* * *

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 23 MARS 2018

Résolution adoptée par l'Assemblée Générale concernant l'affectation des résultats de l'exercice clos le 30 septembre 2017.

Deuxième Résolution

La collectivité des associés, après avoir examiné les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2017, approuve ces comptes tels qu'ils lui ont été présentés.

Elle donne à la Présidente et membres du Conseil de Direction de la société quitus de l'exécution de leur mandat.

Elle constate que ces comptes font ressortir pour l'exercice écoulé une perte nette de 28,53 € qu'elle décide d'affecter en totalité au compte « Report à Nouveau », débiteur.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts exigeant le rappel des distributions de dividendes effectuées au cours des trois derniers exercices, il est rappelé qu'il n'a été procédé à aucune distribution de dividendes au titre du premier exercice social.

**Pour Copie Certifiée Conforme
LA PRESIDENTE**

